

## INFOS EDUCATION NATIONALE

### Passation du baccalauréat

BO n°12 du 25 mars

Lien avec l'article du BO

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo12/MENE2108372N.htm>

A ce jour, les épreuves terminales anticipées de français, écrite et orale, sont maintenues pour tous les candidats, quel que soit leur statut,

- L'épreuve écrite de français est maintenue le 17 juin 2021 après-midi.
- L'épreuve orale de français est maintenue, une convocation académique des candidats est prévue au mois de juin 2021, le nombre de texte sera diminué.

**Pour les élèves en situation de handicap** qui ont été autorisés à étaler leurs sessions d'examen, les notes obtenues aux épreuves présentées lors des sessions précédentes de l'examen sont conservées. Si les élèves présentent un livret scolaire à l'examen du baccalauréat pour la session 2022, les notes prises en compte au titre des évaluations présentées à cette session sont les moyennes annuelles du livret scolaire obtenues durant l'année scolaire 2020-2021. Ces élèves bénéficiant d'un étalement de session du baccalauréat pour les évaluations communes de la classe de première peuvent, à leur demande et sur autorisation du recteur, refuser le bénéfice de cet étalement de session pour que soient prises en compte les notes inscrites dans le livret scolaire.

# PARCOURSUP

BO n° 13 du 1 avril

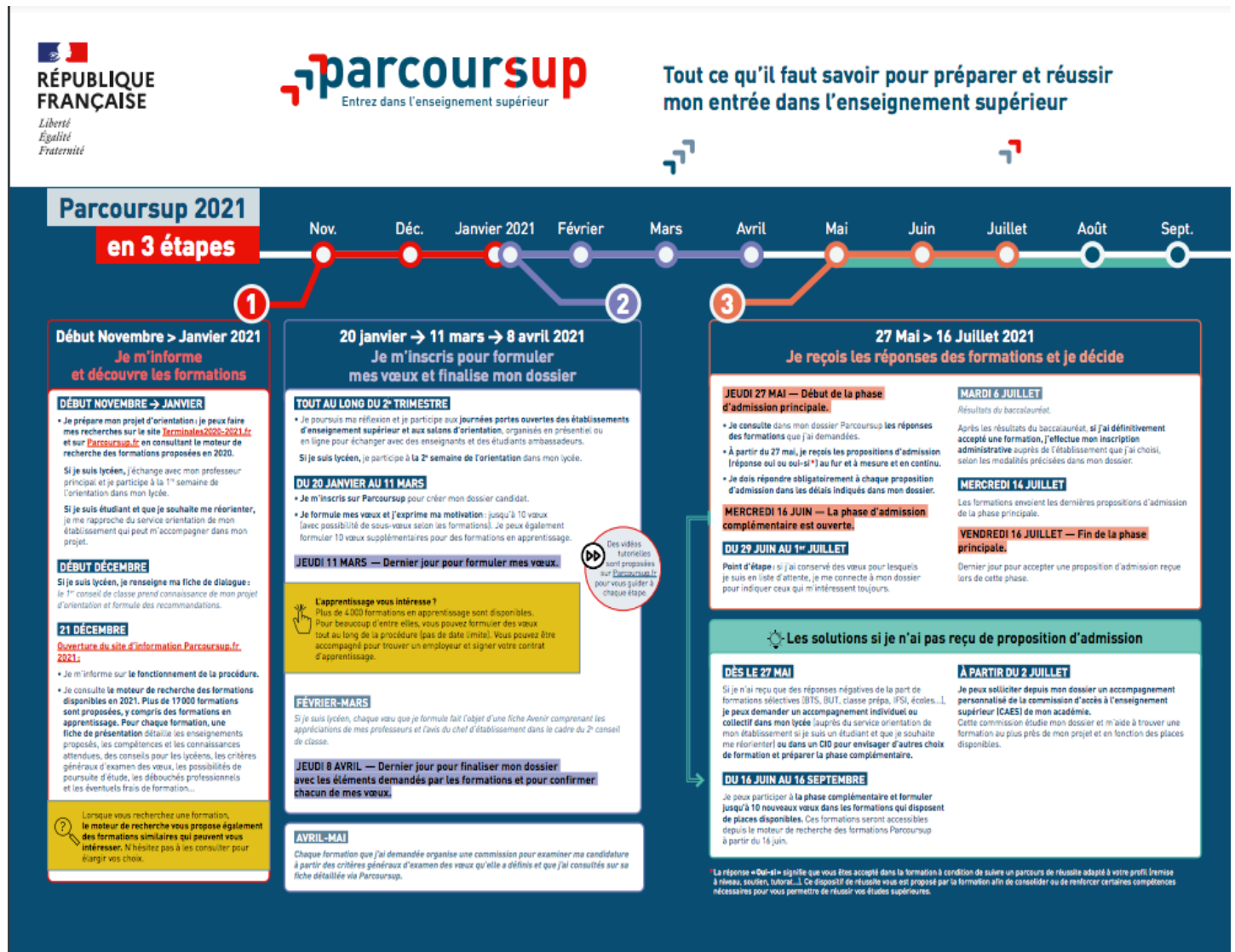
Lien vers le BO

[https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?pid\\_bo=40246](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=40246)

Une vidéo pour mieux comprendre

<https://www.youtube.com/watch?v=Rt8m01pbgX4>

le calendrier



Info de Saadia Ait-Abed

# INFORMATIONS DE LA FÉDÉRATION ANAPEDYS

## **FORMATION :**

Mieux comprendre les bilans orthophoniques.

**Le 6 mai à 20h** Agnès Vetroff, présidente de la Fédération Anapedys, rendra la lecture du bilan lisible afin de vous permettre d'argumenter un dossier ou simplement de comprendre les difficultés de votre enfant en termes professionnels.

Cette animation sera suivie d'un échange.

Inscrivez-vous à cette formation en cliquant sur le lien ci-dessous

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSftCfBWp\\_AVDGztk7f0EoytpRu7VZisohdDnFt\\_la1Bb97A/viewform](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSftCfBWp_AVDGztk7f0EoytpRu7VZisohdDnFt_la1Bb97A/viewform)

## **ENTRETIEN SUR BFM Grand Lille DE FLORENCE COISNE**

membre de ANAPEDYS et d'APEDYS Hauts de France-Nord

Nous vous invitons à suivre l'émission « votre santé » du 1<sup>er</sup> avril sur BFM Grand Lille.

<https://www.youtube.com/watch?v=-Fwa85h4ey8>

## **LAMPES ET LUNETTES DYS**

Qu'en pensent les scientifiques ?

La présente note vise à alerter sur l'absence de consensus scientifique et l'insuffisance de la recherche à l'appui des lampes et lunettes actuellement proposées sur le marché en remédiation de la dyslexie.

Concernant les lampes et les lunettes inspirées par l'hypothèse, que la dyslexie pourrait être liée à un déficit du traitement visuel ou attentionnel dans le cerveau, elles n'ont pas fait l'objet d'études rigoureuses établissant leur efficacité.

Si des études ultérieures mettaient en évidence une efficacité pour certains enfants présentant un trouble rétinien, alors ces dispositifs devraient être proposés uniquement à ces enfants et non pas à tous les enfants dyslexiques. Ce qui implique que leur usage devrait être subordonné à un diagnostic précis du trouble.

Lien vers la note du conseil scientifique de l'éducation nationale (CSEN).

<https://www.reseau->

[canope.fr/fileadmin/user\\_upload/Projets/conseil\\_scientifique\\_education\\_nationale/Note\\_CSEN\\_2021\\_01.pdf?fbclid=IwAR0\\_TKxNYVubA8G0bqAAcTRy7A0Fel2lsc7fmxSqosEePHWkgrxbCRRcd7U](https://www.canope.fr/fileadmin/user_upload/Projets/conseil_scientifique_education_nationale/Note_CSEN_2021_01.pdf?fbclid=IwAR0_TKxNYVubA8G0bqAAcTRy7A0Fel2lsc7fmxSqosEePHWkgrxbCRRcd7U))

## TÉMOIGNAGE

Ce n'est jamais anodin de corriger les productions écrites des dysorthographiques.

Au-delà du champ lexical de la correction ... qui mêle les notions de faute, de correction et peut même aller jusqu'au châtement...

Il reste nécessaire en tant que parent de rester vigilant au respect de l'individu dysorthographique...

Quand la souffrance liée aux actes de rectifications de la production de l'élève dys reste intense... comment apporter des améliorations sans inciter « l'autre » à devenir « caméléon », à écrire comme moi j'écrirai si j'étais à sa place ? Comment respecter l'autre dans les mots qu'il utilise

Je me souviens de mon enfant de 7 ans qui a retiré une affiche écrite spontanément sur la porte de sa chambre, parce qu'oralement je lui avais notifié, sans aucune agressivité, une erreur orthographique. Pourtant je l'avais blessé... puisqu'il avait déchiré cette production.

Il a mis plusieurs années à oser écrire à nouveau. Ah cette intense sensibilité des hauts potentiels !

Alors récemment, quand un autre de mes enfants me joue la même sensibilité sur une interrogation pendant une correction de mémoire, je me désespère.

Elle utilisait le mot « autrice » pour présenter un auteur féminin.

Mon commentaire : ah tu préfères le mot autrice (un peu désuet) à « auteure » (qui est plus commun actuellement) ?

Et voici encore le passage par la case « maman-correctrice vexante », alors que je conseille juste sur la pointe des pieds des réflexions sur une production (à corriger comme toujours dans un délai très court). Je me croyais tellement prudente et bienveillante pourtant...

Mais, comment je peux encore me faire piéger au ressenti de mes enfants pendant cet exercice très pénible de la mise en conformité d'une présentation écrite...

Et, je suis tellement loin des appréciations désagréables notées sur les copies...

Oui... c'est injuste parfois d'être différent à la maison d'avec les autres élèves en difficultés orthographiques que j'aide souvent en corrections et qui l'acceptent uniquement parce que je ne suis pas « le parent ».

Témoignage d'un parent

## INFORMATION ORTHOPHONIE

Dans le cadre de la proposition de loi « Améliorer le système de santé par la confiance et la simplification depuis le jeudi 18 février, le Sénat reconnaît la possibilité aux orthophonistes d'engager un bilan et des soins orthophoniques avec ou sans prescription médicale. Les orthophonistes pourront renouveler ou adapter la prescription existante.

<https://www.fno.fr/actualites/cadre-legislatif/les-senateurs-permettent-laces-direct-en-orthophonie/>

Information de Sylvie Plamont

## INFORMATION

### Emploi des personnes en situation de Handicap

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid, quelles sont les aides mises en place pour favoriser le recrutement de travailleurs handicapés ? Le plan France Relance en prévoit trois, dont le soutien aux contrats d'alternance.

#### **Pour tout renseignement**

- Sur les aides du plan France Relance :  
0 809 549 549 (service gratuit + prix appel).
- Sur les aides de l'Agefiph :  
0 800 11 10 09 (service et appel gratuit).